

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LE DIVORCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette motion, le député d'Elk Island avait la parole. Il lui reste sept minutes.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir poursuivre mon discours. C'est la première fois qu'après avoir été interrompu dans le milieu d'une intervention, j'ai eu 108 jours pour penser à la phrase suivante. Mais je vais enchaîner sans perdre de temps.

Nous sommes saisis d'une question très importante. Il faut absolument nous rendre compte que c'est de la vie de personnes qui existent réellement dont nous discutons. Il nous arrive souvent, à la Chambre, d'être pris dans une façon de penser et d'oublier qu'il y a des gens qui seront touchés par les règles et les lois que nous adoptons.

C'est la même chose quand nous discutons d'un budget. Le budget touche des personnes réelles, nos compatriotes. Nous sommes maintenant saisis d'un autre projet de loi qui a exactement les mêmes conséquences. C'est une mesure qui peut changer profondément la vie de certaines personnes, surtout des grands-parents, mais aussi des enfants. Cette mesure a aussi des conséquences pour les parents.

• (1105)

Pensant à ce que j'allais dire ensuite, j'ai décidé d'essayer de mettre un visage humain sur ce problème, d'essayer de faire comprendre l'importance de la mesure législative dont nous sommes saisis pour ce qui est des droits des grands-parents à apporter quelque chose à la vie de leurs petits-enfants. Il n'y a rien de plus précieux.

J'aimerais vous faire part à ce propos d'une lettre que j'ai reçue. C'est une lettre qui m'a beaucoup touché étant donné que j'ai participé au débat le 25 novembre dernier. Elle vient de

personnes qui habitent en Ontario et qui me racontent comment ils se sont trouvés séparés de leurs petits-enfants. Ces gens réclament simplement des mesures afin de sauvegarder les rapports et les liens vitaux qui existent entre grands-parents et petits-enfants.

Nous vivons à une époque où beaucoup de gens sont séparés, où beaucoup de gens, beaucoup d'enfants se trouvent déracinés pour une raison ou pour une autre et c'est pourquoi les liens avec les grands-parents sont très très importants.

Cette dame qui m'a écrit me dit: «Voilà plus de trois ans que nous sommes sans nouvelles de nos seuls petits-enfants.» J'ai lu cette lettre plusieurs jours après l'avoir reçue. Comme beaucoup de députés le font, je m'occupe de ma correspondance dans la soirée et ce n'est que tard le soir que j'ai répondu à cette lettre. Voici ce que j'ai dit à cette dame: «Il est 22 h 25 et je suis assis ici à des milles de ma femme et de mon fils, en Alberta, de ma fille, de mon gendre et de mon seul petit-fils en Saskatchewan, et à mi-chemin de la planète d'un autre fils et de ma belle-fille au Rwanda. Quand j'ai lu votre lettre, j'ai perçu toute la peine que vous deviez ressentir. Je ne peux imaginer tout le chagrin qu'une personne peut ressentir quand elle ne peut parler, toucher, embrasser et gâter ses petits-enfants. Ma famille m'est extrêmement précieuse et je suis sûr que la vôtre l'est également pour vous.» Je me suis vraiment senti triste ce soir-là, car cette histoire me touchait de près en quelque sorte.

Lorsque l'on considère cette mesure législative qui donnerait aux grands-parents un accès raisonnable à leurs petits-enfants, quand il ne fait pas le moindre doute pour les parents ou les tribunaux, si ceux-ci sont impliqués dans le processus, que cela ne serait pas mauvais pour les enfants mais, au contraire, que cela ne pourrait que leur faire du bien, alors je dis qu'il faut aller de l'avant pour faire en sorte que cela soit possible.

Beaucoup de gens, dans tout le pays, regardent ce débat à la télévision. Il est certain que nous avons ici des observateurs qui sont sensibles à cette question. Il nous appartient, en tant que législateurs, de faire tout ce que nous pouvons.

Après Noël, j'ai reçu une autre lettre de cette dame, en réponse à la mienne. Elle me disait: «Il n'y a pas de nouveau. Nous sommes toujours sans nouvelles de nos petits-enfants. C'est le quatrième Noël que nous passons sans nouvelles, bien que nous ayons envoyé des cartes et des lettres, parfois même recommandées. Nous sommes désemparés.» C'est là le point principal, le sentiment d'impuissance. Le pire, c'est qu'il n'y a personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

Nous ne demandons rien dans ce projet de loi qui pourrait créer de grandes difficultés à qui que ce soit. Nous demandons simplement que l'on reconnaisse légalement un point de contact entre petits-enfants et grands-parents.